

SURENDETTEMENT

Difficile de s'en sortir, mais pas impossible

Le 4 janvier, sort le film « Une vie meilleure », où un homme (Guillaume Canet) tente de sauver sa famille du surendettement. De la fiction à la réalité. Celle de près de trois millions de Français qui accumulent les crédits pour survivre. PAR EMMANUELLE SOUFFI

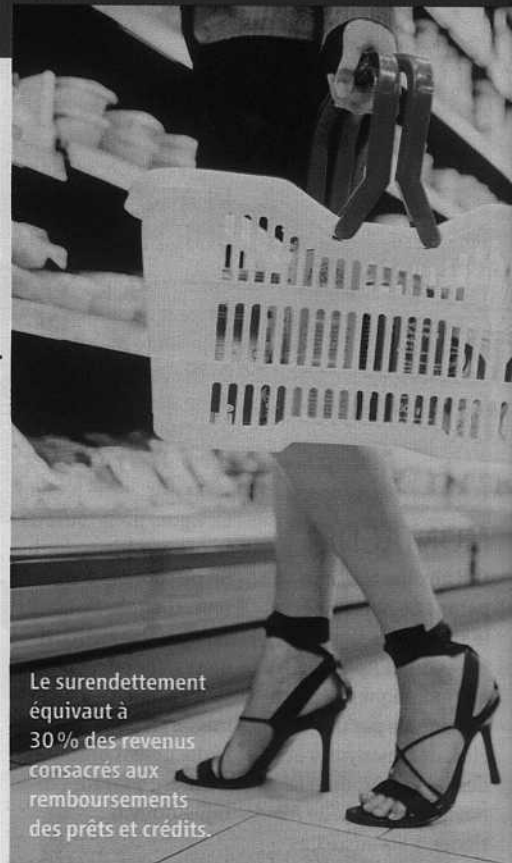
Leur rendez-vous avec le banquier signe le début de la fin. Yann et Nadia viennent de souscrire un crédit pour ouvrir le restaurant de leurs rêves. Ils vont tout perdre, y compris l'amour. Après *Toutes nos envies*, qui retrace le combat de deux juges contre le surendettement, *Une vie meilleure*, de Cédric Kahn, s'attaque à son tour à ce fléau. Comme Yann et Nadia, ils sont des millions à prendre un crédit à la consommation, pas uniquement pour acheter un écran plat, mais pour boucler les fins de mois. Le chômage et la baisse du pouvoir d'achat plombent les budgets. Les dépenses de logement explosent et monopolisent les revenus qui, eux, plafonnent. Actuellement, 900 000 personnes sont surendettées, et deux millions « malendettées », c'est-à-dire au bord du précipice. Tous les ans, 200 000 nouveaux dossiers sont déposés à la Banque de France, qui gère les procédures d'effacement de dettes. Entre novembre 2010 et octobre 2011, ils ont augmenté de 8%.

25 millions de clients ont un crédit

Le profil de ces infortunés évolue. A 65%⁽¹⁾, ils sont seuls, locataires et âgés de 35 à 54 ans. Les familles monoparentales et les retraités qui ont contracté des dettes pour aider leurs enfants sont de plus en plus nombreux. Mais la crise a fait de nouvelles victimes : la classe moyenne qui ne gagne plus assez pour faire face à ses charges. Le moindre accident de la vie (divorce, chômage), et c'est la chute. Jacqueline a perdu pied après son licenciement et la maladie de son fils. Malgré la baisse de ses revenus, elle n'a pas réduit son train de vie de cadre sup'. Alors,

elle multiplie les crédits. Georges Krausz, quant à lui, s'est retrouvé piégé quand il a été muté. Son salaire a fondu de moitié, mais pas ses charges. Plan de surendettement, vente forcée de sa maison. De son histoire, il a tiré un livre, *Liberté sous caution*⁽²⁾. « Nous ne sommes pas des flambeurs mais des victimes, plaide-il. Les surendettés sont considérés comme indésirables. Quand vous avez des revenus, vous n'avez droit à aucune aide sociale, alors que vous avez à peine de quoi vivre ! »

La loi Lagarde de novembre 2010 renforce toutefois la protection de ces familles en quasi faillite. D'abord, les fameux crédits revolving sont désormais amortissables – une partie des mensualités servira au remboursement du capital, et plus seulement des intérêts –, et limités dans le temps. Les délais de traitement des dossiers par la Banque de France ont été raccourcis à trois mois pour étudier la recevabilité, et à cinq mois pour établir un plan. L'inscription au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) a été réduite de dix à cinq ans. « Insuffisant », estiment les associations qui réclament une véritable prévention. La fondation Cresus et l'Unaf (Union nationale des associations françaises) plaident pour la création d'un registre national des crédits aux particuliers. Actuellement, 25 millions de personnes en détiennent un. Mais le gouvernement s'y oppose, arguant des difficultés techniques et du coût pour réunir une telle masse d'informations. Pour sortir la tête de l'eau, les surendettés ne sont toutefois pas démunis. D'abord, ils peuvent renégocier une partie de leurs dettes auprès de

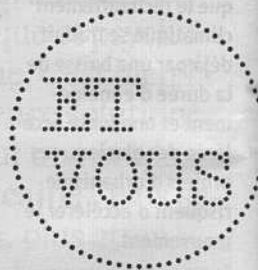


Le surendettement équivaut à 30% des revenus consacrés aux remboursements des prêts et crédits.

leur créancier, ou tenter un rachat de crédit. Mediatis, Creatis... Les offres pullulent. Concrètement, une banque reprend toutes les créances à son compte, avec un taux d'intérêt fixe et moins élevé, mais sur une durée plus longue. Avantage : il n'y a plus qu'une seule mensualité à payer. Inconvénient : ça n'empêche pas de contracter d'autres crédits pour se renflouer. « Ça donne une bouffée d'air, mais c'est très dangereux », tempère Odile Franses, directeur délégué de la Banque de France. Au final, le produit acheté

J'ÉTAIS ENDETTÉE À 60%

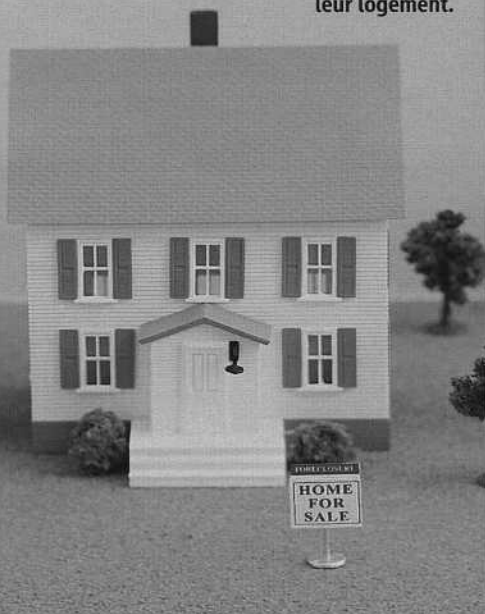
« J'ai été licenciée et mon fils est tombé malade. J'ai alors multiplié les emprunts, courant après les découverts... Mon taux d'endettement est passé de 60% à 30% grâce à la Banque du Crédit municipal de Paris qui a racheté mes quatre crédits et mes 9 000 euros de découvert. Le crédit, c'est la solution de facilité. »
Jacqueline, 54 ans, cadre dans les télécoms



JE VIVAIS D'AVANCES SUR SALAIRE

« J'avais une réserve d'argent sur mon compte qui couvrait automatiquement tout découvert. C'était magique, comme si c'était gratuit ! En réalité,

Parmi les surendettés, seuls 8,3% sont des ménages propriétaires de leur logement.



D'après la Banque de France, la dette moyenne s'élève à 34 500 euros.



coûte dix fois plus cher que sa valeur initiale! Etablissement public créé par la mairie de Paris, le CMP Banque voit arriver des ménages ayant en moyenne cinq crédits à 21% d'intérêt. « Nous rachetons les dettes et établissons un crédit correspondant à l'ensemble des créances, avec un taux de 6 à 7% et une seule mensualité, explique Emmanuel Bouriez, directeur général adjoint. A la fin, la personne ne doit plus rien et, surtout, ne reçoit plus de sollicitations des organismes de crédit. » Si la détresse financière est

temporaire, le débiteur peut aussi saisir le tribunal d'instance pour lui demander de suspendre les créances durant deux ans. Mais la procédure examine les dettes une à une, à la juridiction du lieu de résidence de chaque créancier. Le plus efficace reste donc de déposer un dossier à la Banque de France, quel que soit le taux d'endettement. Immédiatement, les procédures (expulsion, recouvrement) sont suspendues. Si la personne peut faire face, un plan d'apurement est établi par la commission de surendettement qui épluche les charges (loyer, factures, santé...) et les recettes, et calcule un reste à vivre : 700€ pour une personne seule et 210€ par personne supplémentaire. Soit le RSA. « C'est le bol de survie », regrette Georges Krausz. Le solde correspond à ce qui peut être remboursé aux créanciers durant huit ans maximum. Après, on ne doit plus rien. S'il y a un espoir d'embellie matérielle (travail, vente de biens), la Banque peut établir un moratoire de deux ans : les dettes sont alors gelées et ne reprendront qu'une fois la situation améliorée. Enfin, si la situation est irrémédiablement compromise, une procédure de redressement personnelle est déclenchée. Cela concerne un tiers des dossiers, une proportion en constante augmentation. C'est la faillite civile. L'ardoise est effacée – sauf les pensions alimentaires et les indemnités pénales. Le débiteur n'en est plus un. Mais il le paye très cher. Georges, Jacqueline et Cathy ne peuvent plus emprunter, sont fichés au FICP, et comptent encore plus qu'avant. La prix à payer pour repartir de zéro...

1. Etude typologique Banque de France, décembre 2011.
2. Editions In Octavo, 2007.

avec la hausse du coût de la vie, j'ai dégringolé... Je n'ouvrais plus le courrier, je demandais des avances sur salaire à mon patron. Après un premier refus, mes crédits ont été rachetés par le CMP. Je dois rembourser 240 euros par mois pendant dix ans et il me reste la moitié de mon salaire pour vivre. J'ai su m'arrêter à temps. »

Cathy, 33 ans, assistante commerciale

ONZE ANS POUR M'EN REMETTRE

« Après une mutation professionnelle, mon salaire a été divisé par deux. Mon fils a été obligé d'arrêter ses études. Pour payer mes impôts, j'ai contracté des crédits revolving. Dans le cadre du plan de surendettement, j'ai dû vendre ma maison. Durant onze ans, je n'ai perçu que l'équivalent du RSA. Aujourd'hui, j'en suis sorti, mais quel combat! »

Georges, 72 ans, ex-commercial

notre expert



JEAN-LOUIS KIEHL, Président de la Fédération des chambres régionales du surendettement social (Cresus) qui aide les familles.

« IL FAUT CRÉER UN FICHER DES EMPRUNTEURS »

VOUS COMBATTEZ LE SURENDETTEMENT DEPUIS VINGT ANS. AUJOURD'HUI, VOUS ÊTES INQUIET... Le surendettement est une catastrophe pour l'économie. Nous recevons 240 000 mails par an de familles étranglées. Des millions de gens sont près de tomber dans cette spirale. Toutes les trois minutes, un dossier est déposé à la Banque de France.

QUI SONT CES PERSONNES ?

Avant, il s'agissait de ménages en difficultés. Désormais, c'est la classe moyenne. Des familles monoparentales, des retraités, des propriétaires qui vivent à la limite du raisonnable et plongent au moindre problème (divorce, chômage, maladie).

COMMENT EN SORTIR ?

D'abord, il faut faire le point sur les dépenses et recettes pour vérifier qu'on n'a pas été trop loin. Ensuite, renégocier la durée du crédit et le transformer en crédit amortissable. Ou constituer un dossier à la Banque de France, mais le reste à vivre est maigre. Pour éviter de telles situations, il est indispensable d'établir un fichier recensant les prêts des ménages français afin de vérifier leur solvabilité avant l'octroi de nouvelles créances. Mais les banques n'en veulent pas...

A qui s'adresser ?

FÉDÉRATION CRESUS Tél. : 03 88 16 19 69 ou 03 90 22 11 34 et sur www.cresusalsace.org.

LA BANQUE DE FRANCE Une commission surendettement par département. Tél. : 0 811 901 801 et sur www.banque-france.fr.

FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEURS Tél. : 01 40 52 85 85 et sur www.afoc.net.
CLCV. Tél. : 01 56 54 32 10 et sur www.clcv.org.